



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GALLIUM

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT GALLIUM
No. CAS 7440-55-3
No EC : 231-163-8
NO DE PRODUIT : 40.GA
DISTRIBUTEUR Mining and Chemical Products
1-4 Nielson Road
Finedon Road Industrial Estate
Wellingborough
Northamptonshire
NN8 4PE
+44(0)1933 225766
+44(0)1933 227814
sds@mcp-group.co.uk
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE +44(0)1933 225766

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION (67/548) -
CLASSIFICATION (1272/2008)
Physical Met. Corr. 1 - H290
Health Non classé.
Environmental Non classé.
CLASSIFICATION (EC 1272/2008)



MENTION D'AVERTISSEMENT Attention
MENTIONS DE DANGER
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
CONSEILS DE PRUDENCE
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P406a Store in a corrosive resistant container or container with a resistant inner liner

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

No EC : 231-163-8
No. CAS 7440-55-3

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

-

4 PREMIERS SECOURS

GALLIUM

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RISQUES PARTICULIERS

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Porter un vêtement de protection complet.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éviter de générer et disperser la poussière. Empêcher la pénétration dans les égouts. Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Recueillir les déversements et les matériaux contaminés et les éloigner le plus rapidement possible du lieu de travail, afin de les verser dans un récipient approprié et convenablement étiqueté. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination.

GALLIUM

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

PROTECTION DE LA PEAU

En cas de risque de contact : porter un tablier ou un vêtement de protection.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Métal ou métallique		
COULEUR	Gris		
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau		
POIDS MOLÉCULAIRE	69.723	POINT D'ÉBULLITION (°C)	2403@ 760 mm Hg
POINT DE FUSION (°C)	30		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Pas pertinent.

MATIÈRES À ÉVITER

Acides forts. Agents réducteurs forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information disponible.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

INHALATION

Les poussières en grandes concentrations peuvent irriter l'appareil respiratoire.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

La poudre peut irriter la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

VOIE D'EXPOSITION

Ingestion . Contact avec la peau et/ou les yeux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

MOBILITÉ

Le produit est insoluble dans l'eau.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

DÉGRADABILITÉ

Aucunes informations disponibles.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

GALLIUM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	GALLIUM		
NO. UN ROUTE	2803	N°CLASSIFICATION ADR	8
CLASSIFICATION ADR	Classe 8 - Matières corrosives.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
CODE RESTRICTION DE TUNNEL	(E)	No. DE DANGER (ADR)	80
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	8	CODE HAZCHEM	2Z
NO CEFIC TEC(R)	80GC10-II+III	NO. CLASSE RID	8
GROUPE D'EMBALLAGE RID	III	NO. UN MER	2803
CLASSE IMDG	8	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	F-A, S-B	NO. UN, AIR	2803
CLASSE ICAO	8	GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION	29/11/2010
NO DE REV. /REEMPL. FDS GÉNÉRÉE LE	3
DATE	18/11/2010

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

EXPEDITION DE COLIS EN QUANTITE LIMITEE ADR (LQ)

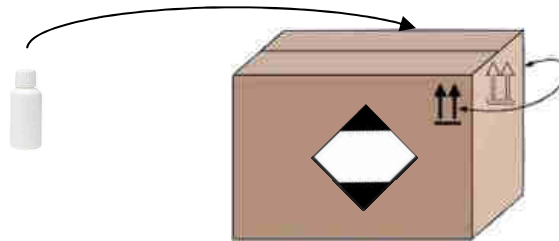
Réf :	AT-001
Version :	A
Page :	1 / 1
Mode :	ADR
Rédaction	01/01/2013
Validité	30/06/2015

Cette instruction s'applique uniquement pour les expéditions par ROUTE de colis conditionnés en quantités limitées, Gallium classé UN2803-Classe 8- Groupe d'emballage III.

1- Le principe :

Pour chaque expédition de marchandises classées comme dangereux selon l'ADR, (ayant un code ONU) les dispositions suivantes devront être appliquées.

2- Le marquage :



Dimension de la marque « LQ » :
-100x100 mm
-50x50 mm si surface insuffisante

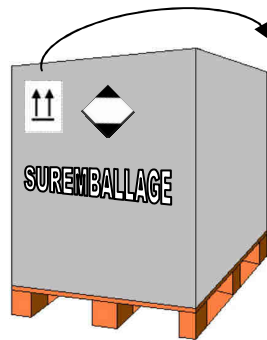
Quantité maximale par emballage intérieur 5 kg.

3- Les emballages

L'emballage extérieur ne doit pas dépasser 30 kg brut.

Nota : l'homologation ONU des emballages intérieurs et extérieurs n'est pas nécessaire mais doit correspondre à certaines règles minimum prévues par l'ADR (épreuve de chute 1m20)

4- Suremballage



En cas d'utilisation d'un SUREMBALLAGE (caisse, palette filmée, etc.), ce dernier devra également porter la mention « **SUREMBALLAGE** ».

De plus le marquage des colis devra également être reporté sur le suremballage si ces derniers ne sont plus visibles au même titre que les flèches d'orientations pour les produits liquides.

5- Ordre de Transport

L'expéditeur doit informer lors de l'affrètement, de manière traçable, de la masse brute totale des marchandises conditionnées en quantités limitées.

6- Signalisation du véhicule en LQ seulement

Chargement ≤ à 8 tonnes brut	Chargement > à 8 tonnes brut
	
	<p>Marque de dimension 250 x 250 mm minimum. NA si présence de panneaux orange.</p>

7- Formation

L'ADR impose aux acteurs intervenants dans ce type de transport d'avoir reçu une formation selon le § 1.3.

8- Cas particulier

Pour toutes conditions de transport particulières non précisées dans cette instruction, contacter le service responsable le conseiller à la sécurité.